



CASELLI & Ass.
GROUPE ECGE CONSEIL ■ SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

ASSOCIATION LA VOUTE NUBIENNE

Siège social : 13, Passage Voltaire

78420 – CARRIERES sur SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 août 2019**

Rapport à l'assemblée générale des membres de l'ASSOCIATION LA VOUTE NUBIENNE

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AVN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit : nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés ou présentés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par le Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
CASELLI et ASSOCIES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Gérard CASELLI
Associé



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	807	807			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	43 456	37 969	5 487	8 050	- 2 563
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	1 520		1 520	1 520	
Prêts					
Autres immobilisations financières	500		500	500	
TOTAL (I)	46 284	38 777	7 507	10 070	- 2 563
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	3 176		3 176	7 135	- 3 959
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	216 454		216 454	280 936	- 64 482
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	109 427		109 427	198 160	- 88 733
Charges constatées d'avance	22 823		22 823		22 823
TOTAL (II)	351 880		351 880	486 232	- 134 352
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	398 163	38 777	359 387	496 302	- 136 915

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	87 241	65 968	21 273
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	40 794	21 273	19 521
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	128 035	87 241	40 794
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	50 396	5 382	45 014
Autres	50 642	347 031	- 296 389
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	130 314	56 648	73 666
TOTAL (IV)	231 351	409 061	- 177 710
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	359 387	496 302	- 136 915
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	50 047		50 047	34 948	15 099	43,20
Montants nets produits d'expl.	50 047		50 047	34 948	15 099	43,20
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 331 782	1 238 574	93 208	7,53
Cotisations			696	250	446	178,40
Autres produits			66 919	63 166	3 753	5,94
Reprise de provisions						
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 399 396	1 301 990	97 406	7,48
Total des produits d'exploitation (I)			1 449 443	1 336 938	112 505	8,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			201	276	- 75	-27,17
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change				785	- 785	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			201	1 061	- 860	-81,06
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				14 766	- 14 766	-100
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)				14 766	- 14 766	-100
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 449 644	1 352 765	96 879	7,16
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			1 449 644	1 352 765	96 879	7,16

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	266 598	86 134	180 464	209,52
Services extérieurs	219 737	225 336	- 5 599	-2,48
Autres services extérieurs	257 774	289 629	- 31 855	-11,00
Impôts, taxes et versements assimilés	7 070	9 289	- 2 219	-23,89
Salaires et traitements	412 284	478 140	- 65 856	-13,77
Charges sociales	113 621	141 827	- 28 206	-19,89
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association	118 641	82 772	35 869	43,33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	7 037	10 648	- 3 611	-33,91
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	2 449	4 839	- 2 390	-49,39
Total des charges d'exploitation (I)	1 405 210	1 328 614	76 596	5,77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 278	2 501	- 223	-8,92
Différences négatives de change		362	- 362	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	2 278	2 863	- 585	-20,43
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 361	15	1 346	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 361	15	1 346	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 408 849	1 331 492	77 357	5,81
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	40 794	21 273	19 521	91,76
TOTAL GENERAL	1 449 644	1 352 765	96 879	7,16
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	7 500	7 500		0,00
. Prestations en nature	5 920	36 912	- 30 992	-83,96
. Dons en nature	366	1 463	- 1 097	-74,98
Total	13 786	45 875	- 32 089	-69,95
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	366	1 463	- 1 097	-74,98
. Prestations	5 920	36 912	- 30 992	-83,96

	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole	7 500	7 500		0,00
Total	13 786	45 875	- 32 089	-69,95

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 359 386,87 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 40 794,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/11/2019 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	807			807
Immobilisations corporelles	44 993	4 474	6 010	43 456
Immobilisations financières	2 020			2 020
TOTAL	47 820	4 474	6 010	46 284

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	807			807
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	24 602	2 657		27 091
Matériel de bureau et informatique	12 340	4 630	6 010	10 879
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	36 943	7 288	6 010	37 969
TOTAL GENERAL (I+II+III)	37 750	7 288	6 010	38 777

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	500		500
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	219 630	219 630	
Charges constatées d'avance	22 823	22 823	
TOTAL	242 953	242 453	500

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	215 112
TOTAL	215 112

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Etat des dettes et produits constatés d'avance***

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	50 396	50 396		
Dettes fiscales et sociales	32 099	32 099		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	18 543	18 543		
Produits constatés d'avance	130 314	130 314		
TOTAL	231 351	231 351		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	50 396
Dettes fiscales et sociales	16 347
Autres dettes	18 280
TOTAL	85 022

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 215 112 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers - produits a recevoir(468700)	215 112
TOTAL	215 112

Charges à payer = 66 742 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues(408100)	50 396
TOTAL	50 396

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provisions pour congés à payer(428200)	11 339
Personnel - charges à payer(428600)	0
Charges sociales sur congés à payer(438200)	4 953
Etat - charges à payer(448600)	54
TOTAL	16 346

Produits constatés d'avance = 130 314 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	130 314
TOTAL	56 648

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



GROUPE ECGE CONSEIL ■ SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CASELLI & Ass.

ASSOCIATION LA VOUTE NUBIENNE

Siège social : 13, Passage Voltaire

78420 – CARRIERES sur SEINE

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 août 2019**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-7 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bail des locaux Ganges

- Personnes concernées : Monsieur Thomas Granier, Directeur général A.V.N. et associé-gérant de la SCI CEVENNES & GARRIGUE.

Votre association loue un local à usage de bureaux au second et troisième étage d'un immeuble situé à Ganges (34190) 7 rue Jean Jaurès, appartenant à la SCI CEVENNES & GARRIGUE, dont Monsieur Thomas Granier est associé et gérant. Au titre de cette convention, A.V.N. supporte un loyer charges comprises d'un montant mensuel de 1.010 €.

Fait à Paris, le 29 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
CASELLI et ASSOCIES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Gérard CASELLI
Associé

